

1041

## RAPPORT POUR LE COMITÉ DIRECTEUR INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES

Jeudi 24 Février 1994

M

Dès la fin du Sommet de Genève, à l'instar des pays anglophones d'Afrique, les pays francophones et lusophones ont orchestré leur mobilisation à travers la francophonie, pour assurer une large diffusion des résolutions adoptées.

Dans le respect des recommandations du suivi de Genève, Dakar avait été retenu, par les représentantes des Premières Dames, membres du "COREGROUPE", pour abriter la rencontre régionale ministérielle des pays francophones et lusophones pour la promotion économique des femmes rurales.

Le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a donc dirigé les travaux post Sommet, en demandant à 26 pays francophones et lusophones de lui faire parvenir un rapport national sur la situation des femmes rurales, duquel est issu le présent rapport.

Les pays qui ont été invités à déposer leur rapport national étaient :

|                     |                           |                   |
|---------------------|---------------------------|-------------------|
| <i>Angola</i>       | <i>Côte d'Ivoire</i>      | <i>Mauritanie</i> |
| <i>Bénin</i>        | <i>Djibouti</i>           | <i>Niger</i>      |
| <i>Burkina Faso</i> | <i>Gabon</i>              | <i>Rwanda</i>     |
| <i>Burundi</i>      | <i>Guinée Bissau</i>      | <i>Sao Tome</i>   |
| <i>Cap Vert</i>     | <i>Guinée Équatoriale</i> | <i>Sénégal</i>    |
| <i>Congo</i>        | <i>Madagascar</i>         | <i>Tchad</i>      |
| <i>Cameroun</i>     | <i>Mozambique</i>         | <i>Togo</i>       |
| <i>Centrafrique</i> | <i>Mali</i>               |                   |
| <i>Comores</i>      | <i>Maurice</i>            |                   |

L'objectif de la rencontre de Dakar était de discuter de manière approfondie d'un ensemble de problèmes qui handicapent la promotion des femmes rurales afin d'élaborer un plan d'action réaliste et novateur pour les femmes rurales d'Afrique.

Les résultats de ces travaux participent d'un capital de savoirs et de propositions qui est à verser au compte de la préparation de la Conférence mondiale sur les Femmes à Pékin en 1995.

Dans un premier temps, au niveau politique et institutionnel, c'est l'examen des plans de développement nationaux et l'existence de cadre institutionnel qui a été effectué. Puis le recensement et l'analyse des contraintes relatives à l'accès aux ressources ont été examinées. Enfin, les dimensions déterminantes dans la promotion des femmes rurales telles : l'éducation, la santé, l'environnement ont été étudiées.

### I- LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES RURALES DANS LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES :

L'examen des différents plans de développement politique des pays d'Afrique sub-saharienne montre que les politiques nationales de développement n'ont commencé à prendre réellement en compte les besoins spécifiques des femmes dans leurs grandes orientations économiques et sociales, qu'à partir des années 80.

Sa reconnaissance a été due, en partie, à la nouvelle orientation donnée à la femme (1975-1985) qui a débouché sur les stratégies prospectives de Nairobi, en actions pour les femmes.

Cette reconnaissance a fait suite à la matérialisation, au niveau politique, d'un engagement de la part de plusieurs pays, par la mise en place de cadres institutionnels ayant pour vocation de s'occuper de la promotion féminine. Le Cameroun, La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, Le Mali, le Sénégal, le Togo, le Tchad, présentent tous l'existence de cadres institutionnels

spécifiques pour les femmes. Néanmoins, on remarquera que seuls la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont érigé des Ministères chargés de la promotion des femmes, les autres cas de figure rattachent la problématique femme, à des services ou directions dépendant soit de l'animation, soit de la promotion humaine, soit du développement social, où de l'agriculture, soit encore du développement communautaire.

Si l'ensemble des pays d'Afrique a bien senti la nécessité d'inscrire la problématique femme comme une priorité gouvernementale en consacrant ces structures, il reste que la dilution des préoccupations des femmes au sein de ministères à vocation élargie, les ravalent encore à la portion congrue, oriente les modes d'intervention de façons très différentes selon qu'elles sont rattachées à l'animation, à l'agriculture ou au développement communautaire.

Cependant, malgré l'existence du cadre institutionnel dans les pays africains cités en exemple, il reste beaucoup d'actions à mener pour rendre effectif le contenu des plans et programmes en faveur des femmes. L'absence des femmes dans la planification nationale peut s'expliquer par la tendance générale des États, à cibler, en priorité, les secteurs marchands et industriels de l'économie où les hommes sont dominants, au détriment des secteurs informels et de subsistance, où les femmes et plus particulièrement les femmes rurales, interviennent en majorité.

Parallèlement à l'action des gouvernements, il a été relevé l'importance des associations, des groupements de femmes des fédérations de groupements, ainsi que des organisations non gouvernementales sur les activités de développement rural dont le grand mérite est de rendre les populations indépendantes grâce aux techniques et méthodes participatives.

A ce stade, le bilan est encore mitigé puisque la gestion des affaires des femmes, dans la majorité des pays, relève d'administrations d'obédience assistancielle, révélant que les femmes sont considérées comme des assistées, sans leur donner les chances d'intégrer les plans de développement en tant qu'actrices de développement à part entière.

## **1-2 LES FEMMES RURALES ET L'ACCÈS AUX RESSOURCES :**

### **1-2- 1 : l'accès à la terre :**

Presque dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, le premier obstacle que les femmes rencontrent, et non le moindre, est l'accès à la propriété foncière. En dépit du fait que près de 78 % des femmes africaines actives travaillent dans l'agriculture, l'environnement socioculturel limite l'accès de la femme à la terre, elle est souvent exploitante, usufruitière mais rarement propriétaire. Le prêt de terres à court terme, est le seul palliatif à cet état de fait, mais constitue les femmes rurales en "clientèle" auprès de leurs homologues masculins.

La discrimination dans l'appropriation de la terre à l'égard des femmes se retrouve partout en Afrique, à l'exception du Niger et du Sénégal. Dans ces deux pays le code rural pour le Niger et la loi sur le domaine national pour le Sénégal mettent à égalité tous les citoyens, sans discrimination sexiste, dans l'accès à la propriété foncière, néanmoins si le cadre existe, le problème qui subsiste reste celui de sa mise en application.

### **1-2-2 : l'accès au crédit :**

Le crédit aussi pose d'énormes problèmes, ainsi les femmes africaines et plus particulièrement les femmes rurales, n'ont pas bénéficié du soutien proportionnel à leur contribution au bien-être et au développement. Les femmes reçoivent en moyenne moins de 10 % du crédit destiné aux petits exploitants et seulement 1 % du total du crédit agricole. Le poids du crédit bancaire accordé aux femmes varie selon le type de crédit, ainsi il ne représente que 1 % des crédits à court terme, et 2% pour les crédits à long terme. Ces proportions illustrent l'insuffisance de prise en compte des femmes, mieux que n'importe quel discours.

Quels que soient le milieu et la nature de leurs activités, les femmes connaissent des besoins de crédit pour financer leurs projets. Le secteur financier formel (banques) a surtout bénéficié aux grandes entreprises. En effet, les conditions d'octroi des prêts sont difficilement réalisables par la plupart des petits agents économiques, et notamment pour les femmes rurales. Un faisceau de règles prudentielles adoptées par l'UMOA en 1989, (solvabilité, division des risques, exigence d'autofinancement et garanties, capital minimum, trésorerie) constituent des barrages

d'autant plus insurmontables pour les femmes rurales que leurs revenus dépendent, pour une partie, d'une redistribution laissée au gré du chef de ménage et pour l'autre partie de leurs revenus propres. En outre, les garanties les plus prisées sont les titres de propriété foncière, et comme les femmes n'héritent pas de la terre à quelques exception près, elles sont de fait non éligibles au crédit.

Le secteur financier informel qui constitue une meilleure source d'allocation de ressources, surtout pour les plus défavorisées d'entre elles, n'est toutefois pas généralisé de la même façon dans tous les pays de la sous région..

L'agriculture est donc la grande délaissée du financement bancaire des activités féminines, contrairement à la branche du commerce. Or le secteur agricole est le principal secteur d'activité des femmes en général. Pourtant, tous les jours, elles empruntent sans garantie autre que la confiance, et tous les jours elles remboursent rubis sur l'ongle pour effectuer leur petit commerce. Elles n'ont plus à prouver qu'elles sont de très bonnes payeuses. Des recommandations ont été faites pour que le système bancaire formel se rapproche d'elles. Déjà, nombreux programmes expérimentaux ont démontré le succès de formules souples destinées aux femmes : en Guinée, au Mali, au Sénégal, plusieurs programmes qui se fondent sur la caution solidaires sont déjà performants.

### **1-3 LES FEMMES RURALES FACE A LA SANTÉ :**

Le tribut payé par les femmes à la maladie, et plus particulièrement par les femmes rurales, est lourd (mortalité, absentéisme, baisse de la productivité), en dépit du fait que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne aient initié des programmes spécifiques pour les femmes.

L'accent a été mis sur le fait que la réalisation de la santé est largement tributaire de secteurs connexes comme l'amélioration de l'environnement (approvisionnement en eau potable, électrification rurale, allègement des travaux domestiques, amélioration des revenus, protection juridique), l'éducation.

Pour exemple : le pourcentage des populations rurales ayant accès à l'eau, se situe dans un rapport du simple au double, voire dans certains cas du simple au triple comme au Mali, entre milieu rural et milieu urbain, (sans considération de potabilité, ni de facilité d'accès, facteurs déterminant sur la santé des populations). Quant au domaine de l'assainissement, les écarts vont du simple au double, dans les pays à forte urbanisation, peuvent atteindre des proportions 20 fois inférieures entre milieu rural et milieu urbain, dans les pays très peu urbanisés, comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger..

Si globalement, l'offre de santé s'est améliorée ces dix dernières années, la population rurale n'a guère bénéficié des retombées substantielles de ces efforts à cause d'une implantation déséquilibrée des services de santé et du personnel au profit du milieu urbain.

A cela s'ajoute le statut d'indépendantes ou d'aides familiales des femmes rurales, statut qui les maintient à l'écart des avancées de protection légales sanitaires comme le droit aux congés de maternité, à la sécurité sociale.

En matière de santé, les femmes rurales représentent donc les couches de la population les plus vulnérables. Cette situation est liée aussi à la précarité de leurs conditions de vie (déficience nutritionnelle, mariages précoces (17 ans en moyenne), grossesses multiples et rapprochées et lourdes charges sociales.)

En outre, plus que dans les autres couches de la population, les femmes rurales sont encore confrontées à des contraintes d'ordre socioculturel les empêchant de profiter des méthodes d'espacement des naissances. Par conséquent, la mortalité maternelle en 1988, dans les pays africains subsahariens est environ 750 sur 100 000 naissances, toute zone confondue. La mortalité maternelle est la première cause de décès chez le femme en âge de procréer.

Cependant, quelques pays d'Afrique subsaharienne ont mis en oeuvre un programme élargi de soins de santé primaire et l'intégration de la planification familiale (SMI/PF) dans les centres de santé en milieu rural, de la prévention de la mortalité maternelle et infantile, et la lutte contre les

maladies sexuellement transmissibles. Il reste qu'un travail fondamental devrait être entamé sur la relation soignant-soigné afin de recréabiliser une offre de santé qui s'est accrue mais dépourvue de qualité, dont les populations et plus particulièrement les femmes rurales se détournent : nécessité oblige face à la surprescription, l'accueil sans qualité, et le manque d'offre de médicaments à faible coût.

#### **1-4 FEMMES RURALES ET ÉDUCATION**

Bien que la montée en puissance des filles dans l'école ait été constatée partout, il n'en demeure pas moins qu'elles sont encore quasiment une fois et demie moins alphabétisées que les garçons, avec des écarts plus marqués entre milieu rural et milieu urbain.

L'acception de ce qu'est une jeune fille éduquée en milieu rural, refoule l'école comme mode de socialisation dans la sphère des choix subsidiaires. Dans un contexte de pénurie économique, l'investissement scolaire va préférentiellement au garçon, lequel reste un membre inamovible de la famille sur lequel s'effectue une capitalisation dont elle attend en retour une redistribution sécuritaire ultérieure pour la parenté vieillissante. Outre le fait, que l'offre scolaire impose la mobilité des filles souvent perçue comme un risque par les familles. A cela, s'ajoute l'inadéquation formation-emploi laquelle rend caduque l'investissement et les lourds sacrifices consentis par les familles, et entérine des représentations négatives de l'école. Autant d'éléments dissuasifs qui justifient les pratiques des familles qui sont à l'origine des problèmes d'analphabétisme chez les femmes rurales.

Cette situation a entraîné la marginalisation des femmes rurales dans les instances de prise de décision et leur non accès à l'information et ou à la vulgarisation des techniques et technologies appropriées.

Plus personne ne conteste que l'élévation du niveau d'éducation des femmes a un effet d'entraînement dans des domaines aussi variés que la santé, la démographie, l'économie, la participation aux instances de décision. Le maintien des femmes rurales à la marge du droit à l'éducation pour tous, devrait donc être combattu avec la même conviction que l'éradication d'une maladie. L'alphabétisation devrait être élevée au rang de prophylaxie dans la lutte contre la discrimination sexuelle inscrite dans la reproduction de la division du travail, dans la reproduction des rapports sociaux.

Déjà quelques pays ont élaboré des stratégies de réduction de l'analphabétisme féminin à travers certains programmes spécifiquement destinés aux femmes. Le Cameroun, Le Togo, La Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ont tous pris des mesures de renforcement soit pour la scolarisation des jeunes filles, soit pour la formation informelle des femmes par la création de centres d'alphabétisation.

Au Sénégal, il existe un programme intégré d'information-éducation et communication, d'alphabétisation fonctionnelle ; d'appui technologique et de construction de cases foyers pour les groupements de promotion féminine. Parmi les actions menées en matière d'éducation, plusieurs projets ont opté définitivement pour la formation des femmes et majoritairement des femmes rurales (PDRH1, Projet d'appui aux groupements féminins, Projet de promotion des groupements féminins, Projet de promotion des femmes leaders, Projet Appui Technique et Technologique).

#### **1-5 LES FEMMES RURALES FACE A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT.**

La prise en compte des questions environnementales dans les stratégies de développement est relativement ancienne en Afrique. De tout temps le monde rural a lutté contre l'érosion et la dégradation des sols. Les autorités gouvernementales ont donc été très tôt sensibles au fait qu'une politique de développement réaliste devrait intégrer une gestion efficace de l'environnement, tout en respectant les seuils de reconstitution des ressources naturelles, même si dans les pays africains les actions concourant à la protection de l'environnement sont à l'état embryonnaire, en dépit des efforts fournis durant la dernière décennie.